



# CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 08 août 2022 à 19 heures 30 minutes  
Salle d'Honneur de la Mairie

**Présents :**

Mme BECUE Marie-Claude, M. BERON Jean-Marie, M. DELBECQUE Benoît, Mme DEPLANQUE Alizée, M. DOYELLE Laurent, M. FLAJOLET André, M. GALLOIS Christian, M. GALLOIS Dominique, M. GONTIER Benjamin, Mme HANNEDOUCHE Sandrine, Mme HOUVENAGHEL Anne-Claire, Mme LACOUELLE Florence, Mme PENIN Alexandra, Mme PIENNE Annie, Mme PLUQUIN Céline, Mme TOULOTTE Christine, M. VANBERGUE Guy, M. VANYPER Morgan

**Procurat ion(s) :**

Mme MENARD Michèle donne pouvoir à Mme BECUE Marie-Claude, Mme GALFRE Carmen donne pouvoir à Mme HANNEDOUCHE Sandrine, M. SANNIER Jean-Pierre donne pouvoir à M. DELBECQUE Benoît

**Absent(s) :**

M. VANDERBEKE Stéphane

**Excusé(s) :**

M. DELANNOY Michaël, Mme GALFRE Carmen, Mme MENARD Michèle, M. SANNIER Jean-Pierre

**Secrétaire de séance :** M. GALLOIS Christian

**Président de séance :** M. FLAJOLET André

Monsieur le Maire procède à l'appel.

Le quorum étant atteint Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée de retirer la délibération prévue en point 2 'acquisition d'un bien par voie de préemption' et de le transformer en 'information sur un bien prévu en acquisition par voie de préemption'

L'ensemble des membres du conseil accepte cette proposition.

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité

**Information sur un bien prévu en acquisition par voie de préemption**

Monsieur le Maire précise que la délibération de délégation de pouvoirs au maire lui donne la possibilité d'exercer le droit de préemption. Une information est faite aux membres du conseil sur l'exercice de ce droit pour préciser le formalisme juridique et administratif de la démarche. Monsieur le Maire précise qu'il reviendra devant le conseil pour un bilan de cette démarche.

Monsieur le Maire indique que dans les ventes prévues entre particuliers, chaque fois que l'intérêt général de la commune est en cause ou peut être utilisé, la commune peut exercer son droit de préemption. Dans le cas présent, la commune a un intérêt à préempter un ensemble immobilier situé 20 rue Auguste Dubois et cadastré AH 235, 236, 237, 238 et 239 pour un montant de 217 750 € (estimation des Domaines). Il s'agit de l'ancienne propriété Vanhoucke.

Monsieur le Maire expose le projet qui présente un intérêt pour la commune à 3 niveaux :

- Intérêt pour la commune pour finaliser la fin d'un parcours de 20 ans sur la suppression des friches artisanales, commerciales et industrielles en centre-ville
- Intérêt écologique à savoir que la démolition des vieux hangars permettra de désimperméabiliser un espace important en centre-ville mais surtout permettra de libérer la rivière qui, sur 40m de long et 8m de large, est prisonnière d'une dalle béton, donc difficile d'accès pour nettoyer Le Guarbecque, point central d'équilibre en cas d'inondation ou en cas d'étiage comme aujourd'hui. D'ailleurs depuis 15 jours, sous l'égide de Jean-Marie BERON, des mouvements d'eau ont permis soit l'arrosage pour les agriculteurs, soit par exemple une recharge dans l'arboretum pour sauver des poissons.
- Intérêt pour le projet de restructuration du centre-ville initié avec le projet de l'ancien hospice en rénovant ces bâtiments, en démolissant ce qui doit être démoli avec le concours du CEREMA et de l'EPF dans le cadre de la réduction des friches et désimperméabiliser des espaces sensibles.

Monsieur le Maire demande donc l'avis du conseil municipal, pour savoir si les membres souhaitent que le maire continue le cheminement administratif et juridique qui s'impose dans ce dossier ou au contraire si les membres considèrent que c'est une opération factuelle sans intérêt pour la commune.

Dominique GALLOIS a 3 questions

- Actuellement comment accédez-vous au Guarbecque pour faire les opérations de nettoyage ?
- Désimperméabiliser l'espace mais vous démolissez pour reconstruire derrière ?
- 217000 euros c'est un premier prix, avez-vous une idée du coût total, avec le désamiantage, la dépollution ou que sais-je encore ?

Réponses de Monsieur le Maire :

Sur la 1<sup>ère</sup> question,

Monsieur le Maire : Le Guarbecque est une rivière intercommunale, aujourd'hui quand on veut travailler sur ce secteur-là, il faut faire descendre les engins dans la rivière et arrivé au niveau d'anciennement Vanhoucke on n'a qu'une possibilité, c'est d'aller en dessous en rampant. C'est-à-dire baisser au maximum le niveau d'eau, faire passer des hommes avec les dangers que cela suppose et l'inconfort, on l'a fait plusieurs fois. Très honnêtement ce n'est pas très bon. J'indique d'ailleurs puisque tout le monde connaît les expressions assez imagées voire vulgaires de Monsieur Decoster à l'égard de la mairie sur ce segment, j'indique que nous pourrions imposer la servitude de marchepied, nous pourrions l'imposer mais nous ne le faisons pas considérant que cette partie-là n'est pas prisonnière et peut être effectivement refaite et d'ailleurs sera refaite pour protéger les berges cet hiver. Mais il ne s'agit pas d'aller embêter quelqu'un qui cherche, lui, par tous les moyens à nous embêter, il s'agit de faire que l'intérêt général puisse être effectivement réalisé.

Sur la 2<sup>ème</sup> question,

Monsieur le Maire indique qu'il y aurait démolition à l'arrière et on désimperméabilise 700 m<sup>2</sup> sur une surface totale de 3000 m<sup>2</sup>

Dominique GALLOIS : donc c'est pas une désimperméabilisation totale mais partielle ?

Monsieur le Maire : oui et on garde le caractère urbain quand même

Sur la 3<sup>ème</sup> question.

**Monsieur le Maire :** L'état a mis une enveloppe de 500 millions d'euros à destination des collectivités locales pour la réduction des friches industrielles et commerciales et pour la reconquête environnementale de zones qui ont été imperméabilisées et qui honnêtement présentent un intérêt stratégique au niveau des infiltrations, au niveau de la gestion du niveau des crues. C'est dans ce cadre-là que pourrait être pris en charge l'ensemble de la démolition des 2 hangars à l'arrière et de la plateforme qui est au-dessus de la rivière. Ces crédits viendraient de l'Etat, de l'intercommunalité qui a en charge le Guarbecque (et qui interviendrait uniquement sur ce que j'appelle le retour à la liberté de la rivière à savoir la démolition de la plateforme) et pour les bâtiments, qui sont déclarés comme 3 logements alors qu'aucune trace de dépôt de DP ou PC relatif à cela n'est enregistré en mairie, là c'est relativement aisé car pas mal de bailleurs sociaux seraient intéressés pour l'aménagement durable de 3 voire 5 logements.

Honnêtement ce n'est pas une opération qui présente un risque financier majeur. On pourrait s'interroger sur le prix de vente de cette opération, il est en réalité presque conforme à l'avis des Domaines.

Donc, est-ce que vous estimez pour la ville, pour son développement, son intérêt, l'harmonisation du milieu urbain en centre-ville que le maire doit poursuivre cette discussion ou qu'il n'y a pas d'intérêt pour la commune ?

**Christine TOULOTTE :** qu'en est-il exactement pour les bâtiments ?

**Monsieur le Maire :** L'un des bâtiments est en pierre et briques, l'autre en briques et ferraille, typique des années 50-60. Actuellement ça sert à héberger des vieilles voitures dans un pseudo garage non déclaré ou des caravanes.

**Dominique GALLOIS :** Quelle est la finalité de la vente du propriétaire actuel ?

**Monsieur le Maire :** Le propriétaire actuel vend à une SCI dont l'actionnaire principal est son garçon.

**Dominique GALLOIS :** Pour faire des logements ?

**Monsieur le Maire :** J'ai reçu le père et les deux fils, lui tout ce qu'il me dit c'est « T'es en train de me dépouiller ». Moi j'ai dit « J'ai un prix, il est conforme à ce que me disent les Domaines. A ma connaissance il y a déjà eu quelques transactions sur Saint-Venant où tu t'es séparé de biens pour valoriser du patrimoine, par exemple ce qui derrière chez Claboets, ou encore Chemin de ceinture ». S'agit-il d'opérations pour valoriser du patrimoine et bénéficier d'une certaine forme de fiscalité ? C'est leur problème, pas le mien.

Ici pour nous parce qu'il y a une continuité de ce que nous faisons actuellement sur l'hospice, de ce que nous ferons Rue des Casernes, pour nous c'est une opération intéressante et c'est un aménagement urbain de qualité qui se dessine à n+2.

**Dominique GALLOIS :** Sur le même secteur on entend parler aussi en ce moment de l'ancien estaminet, il y a un projet là-dessus ?

**Monsieur le Maire :** Oui sur l'ancien estaminet, en liaison avec Maître DELETRE il y a aussi un projet.

**Dominique Gallois :** C'est pas lié ?

**Monsieur le Maire :** Non ce n'est pas lié ; c'est totalement indépendant. D'ailleurs il n'y a pas que l'estaminet, Maître DELETRE voudrait se séparer de l'estaminet et des deux maisons Rue des Casernes qui sont fermées depuis plus de 25 ans. Nous estimons que, mais ça pourrait faire l'objet d'un autre débat, l'estaminet peut être inscrit à l'inventaire supplémentaire des biens à préserver (et non des monuments historiques) parce que c'est une façade originale etc.. mais j'ai redit à Maître DELETRE qu'il faudrait se décider rapidement car la façade ne va pas encore durer très longtemps.

Donc pour la ville l'estaminet et les deux maisons Rue des Casernes ça peut être très intéressant, par contre les discussions se sont arrêtées puisque sa sœur vient de décéder, une nouvelle discussion est prévue fin août avec lui.

Est-ce clair ? Avez-vous toutes les cartes pour un jugement éclairé ?

Christine TOULOTTE : Les logements devant resteront ?

Monsieur le Maire : Oui, si le projet aboutit, nous reprenons les locations, nous reprenons les personnes dedans. Actuellement ce que nous savons pour ces logements c'est qu'en terme d'économie d'énergie c'est en G ++. Nous savons que la maison Vanhoucke, c'est la maison à droite, est inoccupable parce qu'il y a un mètre d'eau dans la cave, que le propriétaire ne veut pas faire les travaux donc c'est du patrimoine qui se dégrade.

La question est simple : est-ce que vous donnez mission à Monsieur le Maire de poursuivre cette opération sachant qu'il vous en rendra compte à chaque conseil municipal, de chaque étape et que si il y a lieu à rendre compte spécifiquement à une des étapes, on provoquera un conseil municipal ayant ce seul sujet à l'ordre du jour ?

*Avis favorables = 17*

*Avis défavorables = 4*

*Abstentions = 0*

### **Cession de terrain – lieudit la fosse bourdon**

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée d'une demande de la commune d'Haverskerque tendant à acquérir le terrain cadastré AY 213 situé à Saint-Venant lieudit 'La Fosse Bourdon'.

La commune d'Haverskerque propose d'acheter ladite parcelle d'une contenance de 3 300 m<sup>2</sup> au prix de 4 950 €.

C'est un terrain sur Saint-Venant mais situé du côté d'Haverskerque et qui permettra à la commune d'Haverskerque d'assurer une partie du développement de ses parkings paysagers.

Benoît DELBECQUE précise que le terrain est à côté de l'église et du cimetière d'Haverskerque.

Dominique GALLOIS : Est-ce que c'est en zone Inondable ?

Monsieur le Maire : Non mais c'est une zone inconstructible, c'est une zone sensible donc même un parking ne peut pas être imperméabilisé.

Dominique GALLOIS : Parce qu'on a fait des acquisitions de terres en zone humide sur Haverskerque et là on cède une parcelle pour faire éventuellement du parking ?

Monsieur le Maire : on précisera dans l'acte de vente 'sous réserve de l'utilisation des méthodes de parking non imperméabilisé'

Vu l'avis du service des Domaines annexé à la délibération,

Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

D'AUTORISER la cession au prix de 4 950 € d'un terrain sis à Saint-Venant, cadastré section AY 213 d'une superficie totale de 3 300 m<sup>2</sup>

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir qui sera reçu par Maître Martiaux, notaire à Saint-Venant

*Vote à l'unanimité*

### **MAPA Réhabilitation de la maison des associations – Attribution**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réhabilitation de la Maison des Associations sise en centre-ville à Saint-Venant.

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée pour ces travaux.

Vu le code des marchés publics,  
Vu l'avis de la commission MAPA en date du 13 octobre 2021,  
Il est proposé au conseil municipal d'attribuer les marchés suivants :

Montant total des travaux : 1 153 581,96 € HT soit 1 384 298,35 € TTC répartis en 8 lots.

**Lot 1 : DEMOLITION / GROS ŒUVRE**

Entreprise : ETNB

Montant MAPA : 244 236,83 € HT soit 293 084,19 € TTC

**Lot 2 : CHARPENTE / COUVERTURE**

Entreprise : RENE CARRE

Montant MAPA : 28 598,45 € HT soit 34 318,14 € TTC

**Lot 3 : PLÂTRERIES / MENUISERIES**

Entreprise : COEXIA

Montant MAPA : 355 529,80 € HT soit 426 635,76 € TTC

**Lot 4 : CARRELAGES / FAÏENCES**

Entreprise : ARDECO

Montant MAPA : 46 064,93 € HT soit 55 277,91 € TTC

**Lot 5 : PEINTURES / SOLS SOUPLES**

Entreprise : DARDENNE

Montant MAPA : 157 431,29 € HT soit 188 917,54 € TTC

**Lot 6 : ELECTRICITE**

Entreprise : ACCART

Montant MAPA : 103 680,54 € HT soit 124 416,64 € TTC

**Lot 7 : CHAUFFAGE / PLOMBERIE / VMC**

Entreprise : EFFET D'O

Montant MAPA : 194 740,12 € HT soit 233 688,14 € TTC

**Lot 8 : ASCENSEUR**

Entreprise : TK ELEVATOR

Montant MAPA : 23 300,00 € HT soit 27 960,00 € TTC

Dominique GALLOIS : Je suis interrogatif sur le décalage de 10 mois entre la commission d'attribution et la signature des documents et avec ce qu'il se passe actuellement dans le monde je pense que les prix ne seront plus les mêmes.

Monsieur le Maire : C'est un risque.

Dominique GALLOIS : Alors pourquoi on signe les documents aujourd'hui alors que la commission a eu lieu en octobre 2021 ?

Monsieur le Maire : Pour 2 raisons :

La 1<sup>ère</sup> nous essayons de garantir une révision unilatérale des prix et si révision il y a d'une discussion entre l'entreprise et le donneur d'ordres.

La 2<sup>ème</sup> est que nous avons tardé car tout simplement nous avons du retard dans le chantier étant donné qu'au moins une entreprise n'a pas été en capacité effective d'assurer le suivi de son chantier dans des conditions optimales.

J'ajoute que nous avons un litige dégâts des eaux.

S'il y avait des dérives sur les montants il est évident qu'aucune décision ne serait prise sans revenir vers vous. Mais je comprends votre point de vue.

Dominique GALLOIS : Les entreprises sont revenues vers vous ?

Monsieur le Maire : oui et pas de souci. Les entreprises ont quand même du mal à avoir des marchés.

Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

D'AUTORISER Monsieur Christian GALLOIS, représentant du pouvoir adjudicateur à signer le marché Réhabilitation de la Maison des Associations

*Vote à l'unanimité*

### **Projet d'exploitation d'une fabrique de gazon synthétique sur la commune d'Isbergues - Avis de la commune de Saint-Venant**

La Préfecture du Pas-de-Calais informe les membres du conseil municipal que la société EUROFIELD a déposé dans ses services un dossier d'enregistrement soumis à consultation du public pour son projet d'exploitation d'une fabrique de gazon synthétique sur le territoire de la commune d'Isbergues.

Le dossier de consultation est tenu à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture de la mairie d'Isbergues du 16 août 2022 au 14 septembre 2022 inclus.

Concernant ce projet, la préfecture du Pas-de-Calais sollicite l'avis de la commune de Saint-Venant.

Monsieur le Maire indique que la société EUROFIELD est logée sur le site d'APERAM et qu'elle s'agrandit et prend une dimension supplémentaire.

Pour information, nous notre gazon nous l'avons arrosé pour la sécurité des établissements de part et d'autre pendant les fortes chaleurs.

Monsieur le Maire précise également que EUROFIELD ce sont des emplois non délocalisables.

Céline PLUQUIN : Donc cet agrandissement va être générateur d'une création d'emplois sur ce site ? Sais-tu combien ?

Monsieur le Maire se renseignera.

Monsieur le Maire indique que la commune a eu l'année dernière un problème avec EUROFIELD sur une pollution mineure, « je peux vous dire que dans les deux heures qui ont suivi l'entreprise était entièrement mobilisée pour réduire la pollution de façon drastique ».

Céline PLUQUIN : Est-ce qu'il y aura des incidences sur le trafic routier ?

Monsieur le Maire : Non, moins que certaines délibérations de conseils municipaux qui empêchent les 38T de passer dans leurs communes pour un report modal sur St Venant.

Christian GALLOIS : Par rapport au trafic routier d'APERAM, EUROFIELD ça représente 2 à 3%.

Après exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité sur ce projet.

*Avis favorable à l'unanimité*

### **Présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de la CABBALR**

Monsieur le Maire : Vous aviez un lien pour aller voir les rapports annuels sur la qualité des services de la CABBALR.

Le conseil municipal prend acte de ces rapports.

Monsieur le Maire : J'en profite pour dire que nous avons fait l'inspection des travaux innovants sur les travaux d'eau potable sur la rue d'Aire par la CABBALR de chemisage par projection qui permet de donner 50 ans de vie en plus aux canalisations sans trop les détériorer. Toutes les conditions étaient réunies pour ces travaux. Nous avons un regret du décalage de 15 jours/3 semaines des travaux dus aux services de la CABBALR qui ont eu du mal à se mettre d'accord entre eux.

Christine TOULOTTE : les travaux reprennent quand ?

Benoit DELBECQUE : les enrobés seront faits fin août. Ce sera fait pour la rentrée.

Christine TOULOTTE : Car c'est très dangereux dans le virage près de chez moi, il y a un énorme trou.

Benoit DELBECQUE : Je vais voir avec l'entreprise pour un rebouchage provisoire.

Monsieur le Maire : Fin août tapis des plateaux surélevés, puis signalétique puis contrôles début septembre. Une information sera faite auprès des riverains pour les nouvelles conditions d'exercice du droit de passage cyclistes-piétons-voitures. Mais après des contrôles seront effectués car quand je vois que certaines personnes m'appellent pour m'expliquer que des gens roulent trop vite et que ce sont les mêmes que je vois passer à 90, à un moment donné il faut siffler la fin de la récréation.

Monsieur le Maire : Sandrine peux-tu nous faire un bilan du CLSH et du stage Théâtre ?

**Sandrine HANNEDOUCHE**

Le Stage théâtre a accueilli cette année 51 enfants dont 44 sont de St Venant et des communes partenaires. Ils ont été répartis en 4 groupes. 4 représentations théâtrales sur 2 soirées ont eu lieu.

Très belle prestation de la part des enfants, un public plus nombreux que les années précédentes.

C'est donc une belle réussite pour le stage théâtre de ce mois de juillet 2022.

A noter pour le stage Théâtre 9 animateurs dont 7 de St Venant et des communes partenaires.

Année exceptionnelle pour le CLSH maternel, les effectifs sont en forte augmentation. La 2<sup>ème</sup> semaine a accueilli 106 enfants. Nous n'avions pas anticipé une telle augmentation donc il a fallu s'adapter et revoir certaines activités et recruter 2 animateurs supplémentaires. Merci à l'équipe de direction de s'être adaptée à l'effectif important.

93% des enfants sont de St Venant et des communes partenaires.

Cette année l'équipe de direction a souhaité proposer des activités nouvelles pour éviter la piscine, certains parcs d'attraction, des activités peut-être qui peuvent être faites avec les parents telles que le musée portuaire de Dunkerque, le Dragon de Calais, une visite des 2 caps donc des activités innovantes qui se détachent un peu des activités traditionnelles.

CLSH Primaire : une forte augmentation des effectifs en juillet également. Entre le 18 et le 22 juillet : 192 enfants. Du jamais vu comme en maternelle. 97% enfants de St Venant et des communes partenaires.

Pour l'ensemble des animateurs, 77% sont de St Venant et des communes partenaires.

Donc en cumulant le stage théâtre, le CLSH maternel et le CLSH primaire nous avons accueilli en tout 350 enfants sur cette semaine là (du 18 au 22 juillet).

Cette année, nous avons réussi à trouver le nombre d'animateurs nécessaires pour nos deux accueils de loisirs, primaire et maternel et stage théâtre mais il faudra être très vigilant pour les années à venir car c'est une activité qui n'attire plus, le travail est difficile et les heures importantes. Pour les prochaines années il faudra peut-être revoir la rémunération, les conditions de travail, le nombre d'heures.

Benoît DELBECQUE : Il y a d'ailleurs des communes qui ont annulé leur centre de loisirs faute d'animateurs en nombre suffisant cet été. Il faudra aussi voir avec les communes partenaires leur niveau d'engagement si on vient à augmenter les rémunérations.

Monsieur le Maire : Cela fera partie des discussions en septembre/octobre lors du bilan. Deux questions seront à se poser :

- Est-ce qu'on continue à accepter des extérieurs ?
- Que faire quand on dépasse les quotas autorisés ? mais là difficile de dire non à quelques familles

Sandrine joue d'ailleurs très bien son rôle d'élu, capable de trancher et de décider rapidement et je l'en remercie.

### Questions diverses

Monsieur le Maire : J'ai reçu 3 questions de la part de Mr Dominique GALLOIS et deux questions de la part de Mme Céline PLUQUIN.

#### 1<sup>ère</sup> question de Mr GALLOIS

Le 23 juillet les gendarmes d'Isbergues sont intervenus pour une tentative de cambriolage, pourquoi ceux de St Venant ne sont-ils pas intervenus ?

Monsieur le Maire : la réponse administrative est simple : il y a une communauté de brigades avec 3 lieux différents = Lillers, Isbergues et St Venant et ils assurent une permanence tournante. Contrairement au PSIG qui lui est situé à St Venant mais rayonne jusque Bruay.



**Guy VANBERGUE :** La gendarmerie de St Venant qui est fermée au public, c'est provisoire ou définitif ?

**Monsieur le Maire :** c'est une organisation interne, je ne peux vous répondre.

**2ème question de Mr GALLOIS**

La CABBALR a mis en place le pass Mobil'agglo pour tout achat d'un 2 roues entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2022, la municipalité pourrait-elle en faire la communication ?

**Monsieur le Maire :** une communication a été faite le 30/06/2022 sur SV2.0 et je suis content qu'on n'ait pas fait plus de communication parce que la modestie de l'engagement de l'interco fait que les fonds étaient complètement mobilisés au bout de 3 jours. C'est-à-dire que le nombre d'insatisfaits est 10 fois supérieur au nombre de satisfaits.

**Dominique GALLOIS :** Au-delà de ça, certaines communes participaient à ce genre d'opérations, pour St Venant ça n'a jamais été l'objet d'une participation ?

**Monsieur le Maire :** Ici notre principe est simple : ce qui a été confié à l'interco a été confié à l'interco, il lui appartient d'assumer totalement sa charge et sa responsabilité ; maintenant si l'interco fait appel à toutes les communes pour qu'il y ait une politique globale d'accord mais si c'est pour faire du cas par cas alors non.

**Benoît DELBECQUE :** Il est plus utile qu'on accompagne sur l'assainissement comme on va le faire que sur une participation pour l'achat d'un vélo.

**3ème question de Mr GALLOIS**

Il semblerait que la moitié des parcelles Allée Charles de Foucault a trouvé preneur et les travaux débuteraient fin d'année. Peut-on confirmer ? Qu'en est-il des parcelles mises en vente par la commune rue de Hurtevent ?

Pour ce qui concerne les parcelles Allée Charles de Foucault, le projet global doit être présenté courant septembre par le promoteur à l'équipe municipale.

Pour les parcelles Rue de Hurtevent : on continue le processus administratif parce que c'est un peu compliqué lorsqu'il y a un locataire qui n'est pas nécessairement d'accord sur la totalité des modalités juridiques, administratives et financières qui ont un caractère ordinaire.

**Dominique GALLOIS :** Qu'en est-il de l'ancienne friche à côté de la station-service Rue de Robecq ?

**Monsieur le Maire :** Nous avons une proposition d'achat sur une partie de la parcelle et j'ai rencontré les promoteurs de Carrefour et je dois revoir le directeur de Carrefour et les promoteurs pour éventuellement un regard global sur la totalité de la parcelle. Ce qui me paraît être plus intelligent surtout pour la sécurité des déchargements de marchandises et étant entendu que derrière ce serait un parking paysagé.

**1ère question de Mme PLUQUIN**

Le centre jeunesse de Lillers fermera ses portes au 31/12/2022, ce sont des dizaines de jeunes qui vont se retrouver sans points de repère. En effet, cette structure accueille les jeunes de 12 à 17 ans et leur propose des activités hors temps scolaire. Ces jeunes parfois en difficulté vont être « lâchés » dans les rues.

Pouvez-vous nous informer des solutions prévues pour cette tranche d'âge au niveau communal et de l'intercommunalité ?

**Monsieur le Maire :** J'ai envoyé immédiatement un mail à la CABBALR après avoir lu votre message pour vous apporter une réponse. Je vous lis leur réponse :

« Bonjour, Nous avons bien reçu votre demande. Elle a été transmise à notre responsable hiérarchique pour convenir de la réponse à apporter. Nous reviendrons vers vous dans les meilleurs délais. Bien cordialement, Frédéric Bacquet, Responsable Information Jeunesse, Espace jeunesse - antenne de Lillers ».

Céline PLUQUIN : L'inquiétude est sur la tranche d'âge 15-17 ans qui n'est plus accueillie en centre de loisirs et qui va se retrouver sans possibilités d'activités.

Monsieur le Maire : J'ai eu une discussion avec Morgan et Sandrine pour savoir s'il n'était pas nécessaire dès maintenant d'imaginer peut-être des choses nouvelles pour l'été prochain parce que justement ce segment-là a besoin de choses différentes pour éviter l'oisiveté.

Céline PLUQUIN : Vous devriez appeler le directeur du service jeunesse de Lillers, c'est quelqu'un de très compétent.

Sandrine HANNEDOUCHE : Concernant l'espace jeunesse, il y a deux ans quand nous avons été nouvellement élus, nous avons visité l'espace jeunesse avec Morgan et Carmen. Nous sommes revenus très motivés et nous avons déposé dans les boîtes des jeunes de 15 à 17 ans le flyer et le résultat : néant, peut-être 2 St Venantais d'inscrit.

Morgan VANYPER : Peut-être est-ce un problème de distance ?

Céline PLUQUIN : Non il y a un ramassage de bus.

Monsieur le Maire : Les jeunes de St Venant ne s'y sentaient pas à l'aise.

J'en profite pour vous dire que tous les services mutualisés de la CABBALR vont mourir au 31/12/2022, tous sauf le RAM et le droit des sols. Nous sommes concernés par un service majeur qui est celui de l'éclairage public où depuis 3 à 4 mois nous n'avons plus la possibilité d'avoir une seule prestation. L'interco a voulu imposer une porte de sortie aux communes notamment sur l'éclairage public mais la commune de St Venant va se doter de la compétence éclairage public donc on va acheter un nouveau matériel qui sera un peu plus cher que ce qui avait été prévu pour que l'on puisse donner à nos agents de façon sécurisée la possibilité d'intervenir.

Benoît DELBECQUE : sur l'éclairage public, une question sera posée en commission de voirie : y a-t-il lieu de maintenir un éclairage pendant la nuit, on aura à définir si on maintient de minuit à 5h du matin dans certains secteurs, pour faire des économies. La FDE sera aussi interrogée sur l'incidence financière d'une coupure par secteur toute la nuit.

Monsieur le Maire : au prochain conseil de septembre, on essaiera de vous donner le coût de l'augmentation de l'énergie et du coût salarial jusqu'à la fin de l'année.

### 2ème question de Mme PLUQUIN

L'année 2022 connaît 3 ponts naturels. Pouvez-vous nous communiquer le régime d'absence des employés communaux sur ces dates ?

Monsieur le Maire : le principe est le suivant : quand un férié tombe un jeudi ou un mardi, si les salariés sont d'accord et seulement s'ils sont d'accord, on ferme le lendemain ou la veille et ils posent congés.

Céline PLUQUIN : Au niveau de la fonction publique d'Etat et hospitalière il existe l'autorisation d'absence exceptionnelle, c'est une fois dans l'année, même si l'année connaît trois ponts on peut en choisir un où on ne pose pas congés. Je propose donc de créer ce motif d'absence pour les agents de la commune. Ce serait aussi un moyen de les remercier pour le travail qu'ils font tous les jours pour nous.

Monsieur le Maire : Je ne dis pas non, je ne dis pas oui ; Je regarde les incidences sur l'organisation des services et l'incidence financière et si la mesure serait égalitaire ?

Céline PLUQUIN : Si le service est fermé, il n'y aurait pas d'impact.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a une permanence 24h/24 dans les services et le régime de travail des personnels extérieurs a été modifié dernièrement lors des épisodes de canicules.

Benoît DELBECQUE : souhaite revenir sur la question de l'espace jeunesse pour ajouter qu'à l'époque d'Artois-Lys déjà ça ne fonctionnait pas pour St Venant, les jeunes n'étaient pas intéressés.

Christine TOULOTTE : Pourquoi ne pas faire un CLSH le mercredi après-midi ?

Monsieur le Maire : On ne peut pas à la fois me demander au nom du bien-être des enfants et des parents de ne faire que 4 jours d'école par semaine et en même temps me demander d'organiser un accueil dès 8h30 pour de la garderie le mercredi.

On ne peut pas non plus demander à la ville de St Venant de supporter pour les extérieurs le tarif St Venantais au motif que la nounou est à St Venant. A un moment il y a une limite à ne pas dépasser.

Nous allons réfléchir à des propositions innovantes pour l'année prochaine.

Monsieur le Maire conclut en indiquant que la commune a embauché Sylvain VANDEVENNE comme responsable adjoint des services techniques et qu'il vient d'obtenir son diplôme de garde particulier donc assermenté pour sanctionner sur le territoire de la commune un certain nombre de comportements inacceptables tels que dépôt sauvage, crottes de chiens, etc...

Céline PLUQUIN : il pourra passer Rue de la gare pour le problème des crottes de chien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Signature du Président de séance



*Signature*

Signature du Secrétaire de séance

*Signature*